

Compte rendu
Réunion du conseil municipal
Du 9 avril 2021

Le neuf avril deux mille vingt -et-un, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sur convocation en date du 31 mars 2021, sous la présidence de Madame Louise CARTIER.

Présents : Mme Louise CARTIER, MM Pierre PRUE, Bruno COUARD, Mmes Christelle LEMAITRE, Evelyne LEMAITRE, MM Robert BUZY, Patrick BONDOUX, Serge DUMAS, Mme Elisabeth SCHNEIDER.

Secrétaire : M Robert BUZY

La séance est ouverte, le quorum étant atteint, lecture est faite du compte-rendu de la précédente séance.

Informations apportées par Madame CARTIER :

- La borne de collecte de vêtements est en place
- Le nouveau Président du syndicat des transports scolaires de Courtenay passera dans toutes les communes

Compte administratif 2020 – Budget assainissement :

Sous la présidence de Monsieur Pierre PRUE, 1er adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2020, qui s'établit ainsi :

Exploitation :

- Recettes : 99 054.86 €
- Dépenses : 77 336.30 €

Résultat de l'année 2020 : 21 718.56 €

Investissement :

- Recettes : 17 807,16 €
- Dépenses : 26 454,12 €

Résultat de l'année 2020 : - 8 646,96 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 comptabilité assainissement.

Affectation du résultat au 31/12/2020 comptabilité assainissement :

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2019 : 81 053.07 €
+ Résultat 2020 : 21 718.56 €
= Résultat de clôture 2020 : 102 771,63 €

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2019 : 11 703,60 €
- Résultat 2020 : - 8 646,96 €
= Résultat de clôture 2020 : 3 056,64 €

Restes à réaliser dépenses 23 300.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 21 718,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Excédent d'investissement (R001) : 3 056,64 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 82 528,27 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 20 243,36 €

Compte de gestion 2020 budget assainissement :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2020 du service assainissement, établi par Madame la Comptable Publique. Les montants des titres, 116 862.02 € et des mandats émis, 103 790.42 €, sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 du service assainissement.

Tarif de l'assainissement pour l'année 2021 :

Le conseil municipal statue sur le montant de la part facturée pour le compte de la commune, aux administrés raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Il n'y a pas eu d'augmentation depuis l'année 2017 et le budget assainissement est un budget autonome.

Il est nécessaire de procéder à une augmentation de cette part, pour faire face à l'accroissement des dépenses engendré par le projet de construction d'une nouvelle STEP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer la part fixe facturée pour le compte de la commune aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif à 3 € et la part variable à 1.97 € par m³ d'eau consommée.

Budget primitif assainissement 2021 :

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte dans son ensemble le budget primitif assainissement 2020.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation : 181 289.27 €

Section d'investissement : 136 200.00 €

Compte administratif 2020 – Budget commune :

Monsieur Pierre PRUE donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

- Recettes : 715 318,76 €

- Dépenses : 559 935,27 €

Résultat de l'année 2020 : 155 383,49 €

Investissement :

- Recettes : 168 837,46 €

- Dépenses : 217 695,90 €

Résultat de l'année 2020 : -48 858,44 €

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 comptabilité commune.

Affectation du résultat au 31/12/2020 comptabilité commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :	
	76 491,50 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	
	234 816,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
	48 858,44 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement :	
	155 383,49 €
Restes à réaliser en dépenses :	103 466,80 €
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	
(Excédent de fonctionnement capitalisé R1068)	228 816,74 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	161 382,85 €

Adoption du compte de gestion commune 2020

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion de la comptabilité communale de l'exercice 2020, établi par Madame la Comptable Publique.

Le montant des titres 884 156,22 € et le montant des mandats émis 777 631,17 €, sont conformes aux écritures de la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2020 comptabilité commune.

Vote des taux des taxes :

Madame le Maire expose que le taux communal de la taxe sur le foncier bâti passe de 9 % à 30,84 % ; elle fait observer que cette évolution n'est pas du fait de la collectivité mais qu'elle résulte de l'ajout du taux départemental 2020 de la taxe sur le foncier bâti au taux communal. Pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part de la taxe foncière sur le foncier bâti du département est transférée aux communes.

La différence éventuelle entre la perte et le transfert est régulé par un coefficient afin de maintenir au centime près le même montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DEFINIT les taux des taxes 2021 sans augmentation

VOTE les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 30,84
- Taxe foncière non bâti : 22,02

Budget primitif communal 2021 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte dans son ensemble le budget primitif 2021 de la commune.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 871 981,85 €
- Section d'investissement : 489 765,74 €

Devis pour la reprise des concessions de cimetière :

Madame le Maire informe que la commission cimetière s'est réunie afin d'étudier les différents devis proposés pour la reprise des concessions du cimetière. A la demande de M. BUZY, M LEVERNE a été convoqué en mairie pour vérifier son agrément. M LEVERNE sera sous-traitant d'une entreprise de pompes funèbres agréée. Le devis définitif étant le moins cher, il est retenu.

Questions diverses :

Monsieur Patrick BONDOUX informe que l'employé communal a dégagé l'ancienne voie de chemin de fer depuis la Mortoiserie jusqu'à la Grande Bajoire. Madame Elisabeth SCHNEIDER dit qu'elle a mis sur les côtés de nombreuses branches et que le chemin est obstrué par un tas de bois.

Madame le Maire a constaté qu'un riverain a coupé des arbres le long de la rivière, appartenant à la commune. Il est nécessaire de convoquer en mairie cet administré qui doit également déplacer des poteaux qu'il a implantés sur le domaine public.

Monsieur BONDOUX demande où en est la prolongation de l'éclairage public rue de la Bourbonnerie. D'autre part, il dit que si la convention concernant l'étude de l'enfouissement des réseaux de la Grande Bajoire n'est pas renvoyée à temps, la commune ne pourra pas bénéficier de subventions et de plus il précise que la secrétaire ne lui a pas transféré le mail malgré sa demande. Les secrétaires ont eu une information différente de la part du SDEY, par téléphone. Un écrit va donc être demandé au SDEY pour clarifier la situation.

Un débat s'instaure pour déterminer s'il est raisonnable de louer la salle des fêtes dans cet état et sur les mesures supplémentaires à mettre en place pour empêcher les personnes d'approcher les abords de la salle.

Monsieur DUMAS transmet le souhait d'un administré de laisser l'éclairage public fonctionner toute la nuit et informe que les véhicules circulent très vite rue du Lavoir. Un débat s'ouvre sur les solutions à envisager.

Mme LEMAITRE Christelle informe qu'il est nécessaire de sécuriser un puits chemin de Jeanne d'Arc.

Mme Evelyne LEMAITRE informe que la station de la Mortoiserie n'est plus entretenue depuis longtemps des odeurs nauséabondes sans dégagent et les bacs d'épandage en sable sont recouvert d'herbe donc la filtration ne peut plus se faire.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire,
Louise CARTIER

